



Législation inventaire dans une usine

Par **titiB86**, le **22/11/2015** à **14:17**

Bonjour,
Mon employeur a décidé que l'usine serait fermée pour cause d'inventaire le mardi 22 décembre (alors que nous sommes tous en vacances le 23 décembre .
Donc il nous informe que nous sommes obligés de rattraper cette journée de travail de 7 heures le samedi 5 décembre et que nous ne serons pas payés en heures supplémentaires alors que cette semaine là je vais faire ma semaine de 35 heures normale + les 7 heures du samedi pour rattraper la fermeture du 22 décembre.
Est-ce légal ? Peut-il vraiment m'obliger à les rattraper ce samedi là ?
J'en ai quand même signalé à mon chef que ce serait quand même plus logique que l'usine tourne normalement le mardi 22 décembre pour la presque centaine d'ouvriers et que les 10 personnes qui sont concernées par l'inventaire viennent elles un autre jour (car de toute façon les personnes faisant l'inventaire sont elles payées en heures supplémentaires), il m'a répondu que ce n'était pas vraiment eux qui décidaient et que c'était en fonction des commissaires aux comptes ou quelque chose comme ça.
Est-ce vrai ?
merci d'avance pour votre réponse